



## CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

Je, Pierre Beauséjour, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Grandes-Piles certifie :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 523-2017 est de 432 personnes;
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 51;
- Que le nombre de signatures apposées est de 0;

Je déclare;

- que le règlement 523-2017 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Pierre Beauséjour  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

2017-06-12  
date